



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/48/852/Corr.1
S/1994/59/Corr.1
26 janvier 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Point 54 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 19 janvier 1994, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Rectificatif

1. Page 1

Remplacer le texte de la lettre par le libellé suivant :

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre qui vous est adressée ce jour par S. E. M. Osman Ertug, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir l'annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Inal BATU

2. Page 2, titre

Remplacer le titre de l'annexe par le libellé suivant :

ANNEXE

Lettre datée du 19 janvier 1994, adressée au
Secrétaire général par M. Osman Ertug

3. Page 3

A la fin de l'annexe, ajouter la signature suivante :

Le Représentant permanent de la
République turque de Chypre-Nord

(Signé) Osman ERTUG
